



rue dans copropriété

Par **deniszz**, le **21/12/2023** à **10:37**

Bonjour,

J'habite à coté d'une copro où l'on ne peut pas se garer, alors qu'il y a une rue bien signalée comme tel par une plaque bleue.

Il y a d'un coté de la dite rue une barrière et rien à l'autre bout.

Est elle considérée comme espace public et donc les places sur cette rue sont accessibles par tous???

Merci de votre réponse.